

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Présents :

- ↵ Anthony Berceau
- ↵ Béatrice Aillet
- ↵ Charlotte Avoine
- ↵ Christelle Lavalley
- ↵ Christophe Dupont
- ↵ Dany Duault
- ↵ Elodie Cachet-Mallet
- ↵ Emilie Barrez
- ↵ Gilbert Montaigne
- ↵ Karine Beaussieux
- ↵ Laurent Montéléon
- ↵ Yves Lecordier
- ↵ Michel Granger
- ↵ Nathalie Leneveu
- ↵ Tommy Hery
- ↵ Yohann Pesquerel

Pouvoir :

- ↵ Angélique Osmont a donné pouvoir à Emilie Barrez
- ↵ Olivier Guérard a donné pouvoir à Yohann Pesquerel
- ↵ Marc Chauvet a donné pouvoir à Anthony Berceau

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Quorum atteint avec 16 membres élus présents en début de séance à 20h30

Conseil Municipal à huis-clos en raison du contexte sanitaire
Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1- Convention du local SIAEP de Balleroy et la commune
- 2- Créances irrécouvrables – Admission en non valeur CCAS
- 3- Créances irrécouvrables – Effacement de dettes
- 4- Avenant n°2 au PV de mise à disposition avec l'Intercom
- 5- Loyers : précision sur la révision des baux
- 6- Création d'une régie encaissement location salle des fêtes
- 7- Autorisation mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP 2021
- 8- Sondage pour l'éclairage public
- 9- Proposition de formation des gestes qui sauvent
- 10- Présentation de la demande de M. Yohan Martin, 8 rue des Forges.
- 11- Questions diverses, tour de table

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 17.12.2021

M. Montaigne demande d'actualiser les dates prévisionnelles des Conseils Municipaux 2021 sur le site internet.

Article 1 –Convention du local SIAEP de Balleroy et la commune de Balleroy-sur-Drôme (Balleroy)

Cette convention datant du 01.10.1998, modifiée par l'avenant du 14.04.2002, concerne le bien situé au 1 rue du Sapin. Elle précise le loyer mensuel s'élevant à 53,36€ ainsi qu'une heure de ménage par mois.

La Trésorerie demande d'entériner cette convention car la commune de Balleroy n'a pas retrouvé la délibération.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'entérinement de la convention (vote 19/19)

Article 2 – Créances irrécouvrables – Admission en non valeur CCAS

Après échange avec le service administratif de la Mairie, l'admission en non-valeur de la créance fera l'objet d'un vote en conseil d'administration du CCAS.

Article 3 – Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Après avoir épuisé les moyens dont elle dispose pour recouvrer les fonds, la Trésorerie demande l'admission en créance éteinte (définitivement annulée), la créance suivante :

↳ Titre émis en 2011 sur l'ex-budget assainissement d'un montant de 395,95€.

La personne est en situation de surendettement.

La créance éteinte fera l'objet d'un mandat au budget principal de la commune imputé au compte 6542 – chapitre 65.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'admettre la créance éteinte (vote 19/19).

Article 4 – Avenant n°2 au PV de mise à disposition avec l'Intercom

La commune et Isigny-Omahha-Intercom ont signé un procès-verbal de transfert de biens et d'équipements au 31.12.2017, lors du transfert de la compétence « Assainissement collectif ».

Une partie des parts sociales au compte 261 auraient dû rester à la commune.

L'avenant n°2 prévoit le transfert de ces parts sociales au budget de la commune à l'article 261, pour un montant de 650,96€.

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal entérine l'avenant n°2 au PV de mise à disposition avec l'Intercom (vote 19/19).

Article 5 – Loyers : précision sur la révision des baux

La Trésorerie demande que l'on précise la délibération du 17.12.2020 sur la révision des baux.

En effet, il n'y aura pas de révision des loyers en 2020 mais cette disposition s'applique uniquement aux baux pour lesquels l'indice de révision n'est pas précisé ou pour lesquels les charges ont été mal calculées.

Le Conseil Municipal abandonne les révisions non effectuées ou mal effectuées sur les années antérieures. Les dispositions de la délibération du 17.12.2020 s'appliquent uniquement à ces baux. (Vote 19/19).

Article 6 – Création d'une régie encaissement location salle des fêtes

Il convient d'apporter des précisions à la délibération du 17.12.2020 créant une régie de recettes pour la salle des fêtes :

- ↳ Il est institué une régie de recettes auprès du budget « camping-salle des fêtes » de la mairie (installée en mairie),
- ↳ La régie encaisse les recettes de location des salles des fêtes toute l'année, selon le mode de recouvrement suivant : chèques,
- ↳ Le régisseur et ses mandataires suppléants seront nommés par arrêté du Maire.
 - ↳ Régisseur : Christelle LAVALLEY
 - ↳ Mandataires suppléants : Gilbert MONTAIGNE et Elodie CACHET-MALLET,
- ↳ Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 2 000€ (deux mille euros),
- ↳ Le régisseur sera tenu de verser à la caisse du comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci aura atteint le maximum autorisé, et au minimum une fois par mois, en versant les justificatifs des opérations de recettes,
- ↳ Le régisseur ne sera pas assujéti à cautionnement,
- ↳ Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Le Conseil Municipal autorise le maire à créer cette régie en application de l'article L2122_22 al.7 du code général des collectivités territoriales et selon les dispositions énumérées ci-dessus (vote 19/19).

Article 7 – Autorisation mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP 2021

L'exécutif peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Facture défibrillateurs : 7 083,26€

Facture ordinateur : 1498,63€

Affectation budgétaire sur le budget de la commune : 2188-chapitre 21 et 2183-chapitre 21.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à régler ces factures avant le budget et de s'engager à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget (vote 19/19).

Article 8 – Sondage pour l'éclairage public

Rappel du contexte : L'équipe municipale souhaite recueillir l'avis des habitants sur ce projet d'extinction de l'éclairage public.

Présentation du sondage modifié à l'équipe municipale.

Il est proposé de distribuer le questionnaire la première semaine de février pour un retour au plus tard le 31.03.2021.

Le Conseil Municipal valide le sondage (vote : Abstention 1 ; Pour 18/19)

Article 9 – Proposition de formation des gestes qui sauvent

Suite à la pose de défibrillateurs dans la commune, M. le Maire, en lien avec C. Lavalley, propose que les agents, les élus et les habitants puissent suivre une formation offerte par la Municipalité :

- **Formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) :**

- ↳ Réservée aux agents et élus municipaux (hors pompiers),

- ↳ Coût de la formation 60€/personne,

- ↳ Les sessions sont de 10 personnes maximum avec un protocole sanitaire établi par les pompiers et validé en préfecture.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour organiser cette formation (vote 19/19).

- **Sensibilisation GQS (Gestes qui Sauvent) :**

- ↪ Cette formation de 2 heures serait proposée aux habitants qui souhaitent s'inscrire,
- ↪ Le coût de la formation (à partir de 10 ans): 15€/habitant. Ce prix est dégressif en fonction du nombre de formation dispensée à l'année,
- ↪ Un protocole sanitaire est établi par les pompiers et validé en préfecture,
- ↪ Il est proposé de mener cette campagne de formation sur environ 3 ans, selon la demande,
- ↪ Dans un premier temps, l'équipe municipale propose de demander un devis pour une centaine de formation à l'année. Il sera possible de commander des sessions complémentaires en fonction de la demande.

Le Conseil Municipal donne son accord à M. Berceau pour demander un chiffrage.

Article 10 – Présentation de la demande de M. Yohan Martin, 8 rue des Forges.

Demande de faire l'acquisition de la parcelle 136.

Ce terrain étant le seul accès pour se rendre sur la parcelle derrière la MMA et aux caves, le Conseil Municipal refuse la demande de M. Martin (vote sur 19 : Abstentions 5 / Pour 0 / Contre 14).

Article 11 – Questions diverses, tour de table

- **Point d'information sanitaire :**

Taux d'incidence de l'épidémie de Covid-19	
National	210/100 000
Départemental	129/100 000
Intercommunal	169/100 000

- Taux d'occupation des lits de réanimation : 20%,
 - Nombre de vaccinations dans le département : 14 500 personnes.
 - 1 cas de variant britannique sur le territoire de l'Intercom,
 - De nouveaux tests PCR, plus fiables et plus rapides, vont être utilisés.
- **Carte de Vœux :** Monsieur Le Maire a souhaité présenter la carte de vœux à l'équipe municipale avant la distribution aux habitants, prévue première semaine de février. Monsieur Le Maire s'excuse de ce léger retard.
 - **Remerciements :** Anthony Berceau remercie l'équipe municipale pour sa participation au Téléthon, à l'arbre de Noël, ainsi que D. Duault et O. Guérard pour l'aide qu'ils apportent à la collectivité.
 - **Signalement d'un problème de vandalisme entre le 100 et 102 rue des Forges :** Des véhicules ont été abîmés. Deux habitants ont déposé une main courante en gendarmerie. Une réflexion est prévue sur cette rue pour la sécurité et le stationnement.

- **Signalement d'un problème de voisinage Rue de la Couture** : Un élu s'est rendu sur place à deux reprises.
La municipalité va suggérer de reprendre contact avec le conciliateur de justice de Bayeux.
- **Mécontentement concernant le retrait de la parcelle B234 du PLUI** : Il s'agit d'une compétence Intercom. Une rencontre entre le propriétaire de la parcelle et l'Intercom est programmée dans le courant du mois de février 2021.
- **Plainte pour propos injurieux et diffamatoires sur les réseaux sociaux** : M. Lecordier interpelle M. Le Maire pour savoir si la plainte a été déposée au nom de l'équipe municipale ou au nom de M. Le Maire.
La plainte a été déposée au nom du Maire, des agents municipaux et des adjoints, visés dans les propos.

M. Berceau a retiré sa plainte suite aux excuses qui lui ont été adressées.

La procédure étant engagée, un des habitants est convoqué au tribunal. M. Berceau a rédigé un courrier à remettre au procureur. Ce dernier a été remis à l'habitant concerné.

- **Rénovation des murs du cimetière de Vaubadon** : Les travaux sur le mur, le long de la route qui mène à la salle des fêtes, ont débuté fin janvier.

La rénovation du mur qui longe la mairie jusqu'à la salle des fêtes est en attente. La municipalité a demandé un devis pour refaire la totalité des joints (les deux faces et le chapeau). Les travaux commandés par l'ancienne équipe comprenaient uniquement la rénovation de la face intérieure.

- **Broyage Sapins de Noël et taille de haies** : Location du broyeur le 28.01.2021.
 - ↳ L'opération de broyage a durée environ une heure et demie.
 - ↳ Le coût horaire de la location s'élève à 380€/heure.
 - ↳ Valorisation de 60m³ de copeaux qui seront utilisés sur les espaces verts de la commune. Il est prévu de distribuer le surplus aux habitants (l'achat d'1m³ coûte en moyenne 60€).
- **Achat aspirateur à feuilles** : Lors de la commission travaux, il a été évoqué l'achat d'un aspirateur à feuilles.
Les feuilles seront stockées une année puis mélangées au terreau. Cela permet de diminuer de moitié la consommation de terreau et par conséquent les achats.

Devis Jamotte :

Sur ridelle	6685€
Sur remorque	7470€

Un second devis sera demandé à une autre entreprise avec les mêmes caractéristiques techniques.

- **Aménagement piste cyclable Vaubadon - Surplus de cailloux** : 20 Tonnes de cailloux ont été récupérées et serviront pour les travaux de voirie communale.

- **Déviation de la Route du Pivet pour l'extension de la Carrière** : Les travaux de déviation de la route du Pivet, en lien avec la carrière de Vaubadon, vont débuter au printemps. Les premiers travaux seront dans l'enceinte de la carrière. Le talus sera refait avec la plantation d'une haie coté droit de la route en descendant.
- **Décès de Monsieur Allyre Patin, ancien adjoint et conseiller municipal** : La municipalité a déposé une gerbe lors de l'inhumation, le 27.01.2021.